



47e session à huis clos de l'Assemblée mondiale sur la protection de la vie privée

Septembre 2025

Résolution adoptée sur l'éducation numérique, la vie privée et la protection des données personnelles pour une citoyenneté numérique responsable et inclusive

Cette résolution est présentée par l'Institut pour la transparence, l'accès à l'information publique et la protection des données personnelles de l'État de Mexico et des municipalités (Infoem)

COMMANDITAIRES:

- Institut pour la transparence, l'accès à l'information publique et la protection des données personnelles de l'État de Mexico et des municipalités (Infoem)

CO-SPONSORS :

- Service de protection des données personnelles de Géorgie
- Bureau du médiateur de la ville de Buenos Aires
- Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique
- Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, France
- Bureau du commissaire à la vie privée des Bermudes
- Commission de la protection des données d'Irlande
- Commission de la protection des informations personnelles de Corée

La 47e Assemblée mondiale sur la protection de la vie privée 2025 :

RAPPELANT la [résolution de 2021 sur les droits numériques des enfants](#), qui affirme que le respect de la protection des données personnelles est essentiel à l'autonomisation, à la dignité et à la sécurité des enfants, et souligne la nécessité de politiques éducatives adaptées à l'évolution de leurs capacités,

PRENANT EN COMPTE que la [résolution de 2018 sur les plateformes d'apprentissage en ligne](#), qui appelle à garantir que les données personnelles des élèves soient utilisées uniquement à des fins pédagogiques et selon les principes de sécurité, de transparence, de minimisation et de participation active des élèves, des parents et des enseignants,

PRENANT NOTE de la [résolution de 2016 pour l'adoption d'un Référentiel international de formation à l'éducation à la protection des données et de la vie privée](#), qui recommande d'inclure l'éducation à la protection des données et à la vie privée dans les programmes de formation et les cursus scolaires, ainsi que de former les éducateurs en matière de protection des données et de la vie privée à comprendre les pratiques de confidentialité qui nous permettent de vivre dans un environnement numérique avec confiance, clarté et respect des droits individuels,

RECONNAISSANT que la [résolution de 2023 sur la mise en place de normes mondiales de protection des données](#) souligne l'importance de protéger les droits fondamentaux de tous les individus, en particulier des enfants et des groupes vulnérables, dont le traitement des données personnelles dans des contextes tels que l'éducation peut entraîner des risques importants pour leur bien-être, leur vie privée et leur développement ; et soulignant, à cet égard, la nécessité d'appliquer des principes solides de protection des données – comme la légalité, la responsabilité, la transparence, la minimisation des données et la proportionnalité – qui garantissent un environnement numérique sûr, inclusif et respectueux de leur dignité, en particulier face à l'utilisation croissante des technologies émergentes,

RÉAFFIRMANT que les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle générative, présentent des risques spécifiques pour les groupes vulnérables et doivent être abordées selon une approche fondée sur l'éthique et la protection de la vie privée dès la conception,

SOULIGNANT que les systèmes éducatifs doivent garantir un traitement juste, proportionné et transparent des données personnelles, en particulier celles des enfants,

GARDANT À L'ESPRIT les conclusions de l' [étude conjointe GPA-ENOC \(2022\)](#) qui soulignent la nécessité de prendre en compte la maturité l'évolution des capacités des enfants en matière de contenus et d'espaces numériques pour enfants,

PRÉOCCUPÉ par l'exposition croissante des jeunes à des pratiques inappropriées dans le traitement de leurs données personnelles par des entités, y compris des acteurs qui ne respectent pas leurs droits

numériques, souligne le besoin urgent de renforcer la sensibilisation du public à la protection des données par le biais de stratégies de communication et d'éducation innovantes, y compris celles qui utilisent des ressources éducatives telles que des personnages fictifs adaptés à différents contextes culturels et groupes d'âge,

CONSIDÉRANT que la numérisation de la société a accru l'exposition des citoyens aux risques en ligne et à l'utilisation abusive de leurs données personnelles, ce qui nécessite des mesures urgentes pour renforcer l'éducation numérique en tant qu'outil essentiel pour accroître la sensibilisation des citoyens, le contrôle de leurs données personnelles sur toutes les plateformes numériques et leur permettre d'exercer leurs droits fondamentaux, tels que la liberté d'expression, l'accès à l'information et la non-discrimination, en dotant les citoyens des compétences nécessaires pour utiliser les technologies de manière critique et responsable, favorisant ainsi la participation sociale, la prise de décision éclairée et le respect de la diversité,

CONSIDÉRANT que le Conseil de l'Europe a désigné 2025 comme l'Année de la citoyenneté numérique et a entrepris diverses initiatives soulignant le rôle central de la protection des données en tant qu'élément essentiel de la citoyenneté numérique, y compris l'élaboration d'instruments pédagogiques tels qu'un planificateur pour les enseignants et les écoles avec des objectifs d'apprentissage personnalisés visant à renforcer les capacités des enfants dans l'environnement numérique;

TENANT COMPTE des précieuses initiatives entreprises par diverses autorités de protection des données et de la vie privée à l'échelle mondiale, telles que la conception de matériels pédagogiques spécialisés illustrés, en particulier, par le [livret d'activités de sensibilisation GPA/DEWG 2022-2024](#) et la mise en œuvre de programmes de culture de protection des données personnelles, qui ont contribué de manière significative à sensibiliser la société aux exigences du respect de ce droit fondamental dans les environnements physiques et numériques,

RECONNAISSANT le rôle fondamental des autorités de protection des données dans la réglementation, la gouvernance et la mise en œuvre des droits à la vie privée et à la protection des données, ainsi que leur participation active aux initiatives visant à promouvoir une éducation complète sur le sujet,

SOULIGNANT que [le rapport annuel 2022-2023 du Groupe de travail sur l'éducation numérique \(DEWG\)](#) encourage le renforcement des capacités des autorités de protection des données, ainsi que la collaboration avec les éducateurs et les parents, en promouvant la littératie numérique, en partageant les bonnes pratiques et en développant des ressources éducatives qui favorisent une citoyenneté numérique informée et responsable, consciente des risques associés et capable de prendre des décisions éclairées lors de l'utilisation des technologies dans les contextes éducatifs,

RAPPELANT que la collaboration internationale est essentielle pour relever les défis mondiaux liés à la protection des données et à la vie privée, et que les autorités de protection des données restent

fermement attachées à la coopération et à l'échange des meilleures pratiques dans ce domaine, et en particulier par le biais de la [plateforme de ressources en ligne CIRCABC](#) dédiée à la GPA,

AFFIRMANT que l'éducation à la vie privée, la maîtrise de l'IA et le respect de la vie privée d'autrui doivent constituer un axe structurel dans la formation d'une citoyenneté numérique critique, inclusive et responsable,

NOTANT que les programmes éducatifs devraient intégrer la protection des données personnelles, la maîtrise de l'IA et la citoyenneté numérique comme thèmes transversaux, de l'enseignement de base à l'enseignement universitaire, afin de former des citoyens autonomes, conscients de leur identité et de leur empreinte numérique, capables d'évaluer les risques en ligne et d'exercer pleinement leurs droits dans l'environnement numérique,

Par conséquent, la 47e Assemblée mondiale sur la protection de la vie privée décide de :

1. Promouvoir la protection des données personnelles, de la vie privée et l'éthique technologique comme thèmes transversaux de l'éducation de base à l'éducation universitaire, favorisant une citoyenneté numérique critique, informée et sécurisée.

Les actions recommandées aux membres de la GPA peuvent inclure les axes suivants:

- Soutenir le développement et la mise en œuvre de programmes éducatifs qui intègrent la protection des données personnelles et la citoyenneté numérique comme thèmes transversaux de l'enseignement de base à l'enseignement universitaire, en intégrant la littératie numérique, les droits numériques, l'éthique technologique et une approche de la vie privée dès la conception.
- Promouvoir la création et l'inclusion de contenus éducatifs permettant de comprendre et d'exercer les droits liés aux données personnelles, tels que l'accès, la rectification, l'effacement, l'opposition et la portabilité, entre autres, ainsi qu'une réflexion critique sur l'utilisation responsable des technologies émergentes.
- Promouvoir le développement et l'utilisation de technologies éducatives qui intègrent la protection de la vie privée dès la conception et prennent en compte les principes d'éthique, la légalité et d'accessibilité universelle.
- Promouvoir la création d'une certification de protection des données pour les établissements d'enseignement dès lors qu'ils intègrent les meilleures pratiques en matière de protection des données et de citoyenneté numérique, en collaboration avec des réseaux tels que la Global Privacy Assembly (GPA) et le Ibero-American Data Protection Network (RIPD) et [d'autres réseaux régionaux pertinents](#) impliquant les membres de la GPA.

2. Encourager les États et les autorités à veiller à ce que les approches éducatives et réglementaires en matière de protection de la vie privée en ligne favorisent la légalité, la diversité et l'inclusion pour tous, en particulier les enfants et les communautés vulnérables.

Les actions suggérées aux membres de la GPA pourraient inclure:

- Promouvoir le développement de politiques éducatives inclusives parmi les responsables de la supervision et/ou de la gouvernance des établissements d'enseignement, qui prennent en compte la diversité culturelle, l'égalité, la protection de la vie privée et le contrôle des données personnelles des individus dans les environnements numériques.
- Promouvoir la création de matériels pédagogiques accessibles et multilingues qui garantissent un accès équitable aux outils de protection des données, en particulier pour les communautés marginalisées ou vulnérables.
- Promouvoir la mise en œuvre de mécanismes de garantie de l'âge comme mesure visant à protéger les enfants des risques présents dans les environnements numériques, en tenant compte des orientations existantes, telles que la [Déclaration commune sur une approche internationale commune de la garantie de l'âge](#), et en veillant à ce que ces mécanismes soient conçus et mis en œuvre conformément aux principes de proportionnalité, de protection des données dès la conception et par défaut, et en donnant la priorité à l'intérêt supérieur des enfants comme considération primordiale.
- Promouvoir la création et la mise à jour de protocoles¹ de sécurité et de confidentialité faciles d'accès et de compréhension pour les établissements d'enseignement, les enseignants, les familles et les élèves, tant dans le cadre académique que dans la vie quotidienne.
- Promouvoir un environnement éducatif juste, inclusif et axé sur les droits de l'homme, en s'attaquant aux risques tels que les biais algorithmiques dans les outils éducatifs par le biais de mécanismes de surveillance, d'examen technique et d'évaluation éthique.
- Inviter les décideurs politiques et les organisations internationales à inclure explicitement la violence numérique basée sur le genre dans les cadres réglementaires de protection des données, les stratégies éducatives et les politiques publiques, en reconnaissant le risque de préjudice pour les individus ou les groupes d'individus en raison de l'utilisation abusive de leurs

¹ Les protocoles de sécurité numérique et de confidentialité dans l'éducation sont un ensemble de règles et de procédures visant à protéger les informations personnelles et académiques des élèves, des enseignants et des familles. Ces protocoles doivent être clairs et accessibles afin que tous les membres de la communauté éducative comprennent comment protéger leurs données et garantir une utilisation sécurisée des plateformes et appareils numériques.

données personnelles.

3. Promouvoir la compréhension, l'exercice et la défense des droits à la protection des données personnelles, ainsi qu'une réflexion critique sur l'utilisation éthique et responsable des technologies émergentes qui favorisent une citoyenneté numérique éthique, critique et sécurisée.

À titre indicatif, les mesures suivantes sont identifiées :

- Promouvoir la participation active des mineurs dans le développement, l'évaluation et la co-création de contenus éducatifs et de politiques sur la protection des données personnelles et la citoyenneté numérique, en veillant à ce que leurs intérêts supérieurs soient une considération primordiale.
 - Explorer les méthodologies d'évaluation participative qui impliquent les élèves, les familles et les enseignants pour garantir la pertinence et l'efficacité des programmes ou des ressources d'éducation numérique créés ou soutenus par les autorités de protection des données, en intégrant des approches de suivi collaboratives.
 - Encourager l'utilisation d'outils pédagogiques créatifs, comme par exemple «Villano Robadatos» qui a remporté le prix «Éducation et sensibilisation du public» décerné par le GPA lors de la 45e réunion annuelle, ou le cinéma conversationnel et les microsites, qui sensibilisent dès le plus jeune âge aux risques, à la violence numérique et à la protection des données.
 - Promouvoir le développement et la mise en œuvre d'outils adaptés à l'âge qui permettent aux enfants et aux adolescents d'exercer leurs droits numériques de manière claire, sûre et compréhensible, avec des interfaces accessibles et des ressources interactives.
4. Inviter les décideurs politiques et les organisations internationales à renforcer les cadres réglementaires, à aligner les stratégies sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et à la protection des données, et à s'engager activement dans les réseaux et mécanismes de coopération internationale dans le domaine de la protection des données dans l'éducation.

Les initiatives suivantes sont fournies à titre d'exemples d'actions qui peuvent être envisagées par les parties prenantes concernées:

- Encourager les décideurs politiques à renforcer les cadres réglementaires et à élaborer des

politiques publiques qui intègrent efficacement la protection des données personnelles, la maîtrise de l'IA et la non-monetisation des données des enfants dans l'éducation, y compris un contenu spécifique sur la protection des données personnelles, la sécurité numérique et l'utilisation responsable des technologies.

- Promouvoir la collaboration internationale entre les autorités de protection des données, les régulateurs de la sécurité en ligne, les établissements d'enseignement, les organisations multilatérales et les experts pour développer, partager et adapter les ressources éducatives et les meilleures pratiques afin de renforcer l'éducation numérique et une responsabilité citoyenne dans l'environnement numérique.
 - Inviter les États à aligner leurs stratégies éducatives, réglementaires et éthiques sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et à la protection des données qui peuvent s'appliquer à l'utilisation de l'intelligence artificielle, tels que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, la Convention 108+ du Conseil de l'Europe, entre autres.
 - Promouvoir la participation aux réseaux internationaux ²qui favorisent la coopération en matière de protection des données dans l'éducation, dans le but de partager des expériences, des méthodologies et des cadres d'action communs.
5. Promouvoir une culture de la protection des données et de l'éthique numérique par la sensibilisation, la formation continue, le renforcement des capacités et des mécanismes de responsabilisation efficaces dans l'environnement éducatif.

Les actions à envisager par les membres du GPA pourraient inclure:

- Soutenir le renforcement des compétences des enseignants, des parents et des tuteurs en matière d'éducation numérique, de protection des données, d'intelligence artificielle et d'utilisation éthique de la technologie grâce à des programmes de formation continue et des ressources pédagogiques appropriées.
- Promouvoir la responsabilité et une supervision efficace de l'éducation numérique, de la vie privée et de la protection des données personnelles afin de favoriser une citoyenneté numérique inclusive et responsable.
- Collaborer avec les principales parties prenantes de l'environnement éducatif, les autorités de

²Parmi les réseaux proposés figurent le groupe de travail sur l'éducation numérique de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée (GPA) et le réseau ibéro-américain de protection des données (RIPD).

protection et de confidentialité, y compris la société civile et le secteur privé, pour sensibiliser les enfants à une culture de la vie privée, à la protection des données personnelles, au contrôle des données personnelles des individus sur les plateformes numériques et aux risques associés à l'environnement numérique, et pour renforcer la citoyenneté numérique critique et consciente.

- Développer et promouvoir la coordination de campagnes mondiales de sensibilisation sur une culture de la vie privée, la protection des données personnelles et les risques associés à l'environnement numérique, tels que la cyberintimidation, le vol d'identité, la fraude, la violence numérique, le doxing, la désinformation, la mésinformation, les discours de haine et l'utilisation abusive des données personnelles, ciblant spécifiquement les enfants et leurs familles.
- Développer des campagnes conjointes avec des organisations internationales qui diffusent des messages clés sur la protection des données, en se concentrant sur les risques actuels tels que les discours de haine et l'utilisation abusive des données personnelles.
- Promouvoir la mise en œuvre de mécanismes de suivi et d'évaluation auprès des autorités de protection des données pour mesurer l'impact réel des programmes éducatifs sur la réduction des risques numériques et l'autonomisation des citoyens numériques.
- Promouvoir l'adoption de codes internationaux de conduite numérique responsable sur l'utilisation des données personnelles, en mettant l'accent sur la prévention et le signalement des discours de haine, de la violence numérique sexiste et de la discrimination en ligne, en particulier celles qui touchent les femmes et les personnes d'identités et d'expressions de genre diverses.

Avec cette résolution, les membres de l'Assemblée réaffirment leur engagement à défendre le droit à la vie privée et à renforcer une citoyenneté numérique informée, critique, sûre et inclusive.

Annexe au projet de résolution sur l'éducation numérique, la vie privée et la protection des données personnelles pour une citoyenneté numérique responsable et inclusive

Ce glossaire a été élaboré uniquement aux fins de la présente résolution et n'engage en aucun cas la GPA à utiliser ces définitions pour les résolutions futures.

Glossaire

Littératie numérique : Renforcer la capacité à utiliser les technologies numériques de manière sûre et responsable.

Citoyenneté numérique : La capacité de participer activement, de manière éthique et responsable aux environnements numériques, en exerçant ses droits et ses responsabilités, avec une attention particulière à la protection de la vie privée et des données personnelles.

Droits numériques : Un ensemble de droits fondamentaux qui protègent les personnes dans l'environnement numérique, notamment le droit à la vie privée, à la protection des données personnelles et à la liberté d'expression en ligne.

Éducation numérique : Processus et actions visant à former les personnes à l'utilisation sûre, éthique et responsable des technologies numériques, à promouvoir la sensibilisation à la vie privée et à la protection des données personnelles, ainsi qu'à former à l'utilisation des outils et plateformes numériques.

Garantie d'âge : Mécanisme ou procédure permettant de vérifier ou d'estimer l'âge des utilisateurs dans les environnements numériques, afin de protéger les enfants des risques en ligne.

Inclusion numérique : Accès équitable et effectif de tous aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et aux connaissances et compétences nécessaires à leur utilisation.

Protection de la vie privée dès la conception: Principe fondamental qui implique d'intégrer la confidentialité et la protection des données personnelles dès les premières étapes du développement des produits, des services et des processus technologiques. Cela signifie que la protection de la vie privée doit être prise en compte de manière proactive et systématique, et non pas comme une simple considération a posteriori, en veillant à ce que les mesures de protection soient intégrées à l'architecture globale des systèmes et des opérations qui traitent les données personnelles.

Éthique technologique: Engagement des utilisateurs, des développeurs et des autorités à utiliser et à promouvoir les technologies d'une manière éthique, sûre et respectueuse des droits de l'homme.

Cyber risques : Menaces et dangers liés à l'utilisation des technologies numériques, tels que la fraude,

la cyberintimidation, le vol de données, les violations de la vie privée, entre autres.

Sécurité numérique : Ensemble de pratiques, d'outils et de protocoles conçus pour protéger les informations et les systèmes numériques contre les menaces telles que l'accès non autorisé, le vol de données et les cyberattaques.